



Cher(e) Artiste,

Vous êtes sur le point de vous inscrire sur le site www.citedesarts.com.

Vous avez deux possibilités pour vous inscrire :

1- Il vous est possible de vous enregistrer directement sur le site : n'oubliez pas alors de nous faire parvenir par courrier le contrat « Exposer sur www.citedesarts.com » signé, les enveloppes affranchies, libellées à vos noms et adresses ainsi que votre chèque de cotisation.

Une fois enregistré, votre dossier sera validé s'il est accepté par le comité. Nous choisirons alors ensemble les œuvres qui seront présentées sur le site.

2- Il vous est aussi possible de vous enregistrer en imprimant le dossier et en le renvoyant dûment complété : prenez soin d'imprimer une page par œuvre. Une fois le dossier rempli dûment signé, envoyez-le nous, avec un Cdrom contenant les œuvres que vous souhaitez présenter sur le site.

Nous vous invitons donc à bien lire les formulaires ci-après. Correctement renseignées, ces fiches permettront aux visiteurs et futurs clients d'apprécier votre parcours artistique et de mieux vous connaître.

Il est donc important que vous respectiez les points suivants :

- Relisez bien vos fiches. Attention aux fautes d'orthographe, particulièrement pour les noms de lieux et villes, noms de famille, noms ou mots étrangers.

- Merci d'écrire lisiblement, si vous imprimez le dossier.

- Sélectionnez les expériences présentes sur votre CV : inutile de préciser ou mentionner celles n'ayant pas attiré à l'Art (ex : ramassage des mirabelles en Lorraine...)

- N'oubliez pas le texte explicatif sur votre parcours, votre travail et sur vos inspirations.

- Signez le contrat : il permet la validation de votre présence sur le site.

- Les photos numériques sont à mettre au format Jpeg, avec un poids n'excédant pas 150 ko.

- La première œuvre de votre dossier sera celle qui figurera sur la page d'accueil lors que vous serez « l'Artiste du Jour ». Sélectionnez-la avec soin : elle doit refléter votre travail et l'esprit de votre création.

TRES IMPORTANT : N'oubliez pas de lire les conditions générales de vente du site car en vous inscrivant vous y adhérez pleinement.



EXPOSER SUR www.citedesarts.com

Nombre d'artistes et d'œuvres présentés :

Le site a pour objectif de réunir 200 à 300 artistes, soit 3000 à 4000 œuvres contemporaines : peintures, gravures, photographies, sculptures, lithographies, techniques mixtes, installations, œuvres conceptuelles ...

Chaque artiste peut présenter ses œuvres sans aucune distinction de sexe, de nationalité, de tendance ou style, de technique, de notoriété. Les artistes mineurs doivent se signaler en tant que tel. Un contrat adapté (avec autorisation parentale) pourra être établi.

Chaque artiste devra présenter un minimum de **10 œuvres** et un maximum de **40 œuvres** pour la sélection. www.citedesarts.com se réserve le droit de refuser une ou plusieurs œuvres, sans avoir à motiver ce refus.

L'inscription au site vous donne accès à :

- l'insertion de 15 œuvres (renouvelable à volonté)
- l'insertion d'un CV (actualisable à volonté)
- l'insertion de critiques de professionnels (actualisables à volonté)
- une page personnelle, gérée par des codes que nous vous fournissons. Par cette page, vous pouvez modifier vos données personnelles présentes sur le site.
- un accompagnement personnel à la commercialisation de vos œuvres.

Sélection des artistes

Les artistes seront sélectionnés, après examen de leur dossier COMPLET, par un comité de sélection composé de professionnels du monde de l'Art et grands amateurs d'Art.

La sélection aura une durée de validité d'un an et pourra être renouvelée tous les ans à la date anniversaire du contrat.

Le comité de sélection et www.citedesarts.com se réservent le droit de ne pas renouveler le contrat.

Les artistes sélectionnés peuvent, s'ils le souhaitent, retirer ou présenter de nouvelles œuvres, en fonction des ventes et au ceci tout au long de l'année et après en avoir informé www.citedesarts.com

Un artiste qui n'aurait pas été sélectionné, peut présenter à nouveau sa candidature après un délai d'un an.



Les artistes sélectionnés seront avisés par courrier, téléphone ou mail dans un délai de 30 jours.

Les dossiers des artistes non retenus, seront retournés à leurs auteurs, accompagné de leur chèque d'adhésion.

Durée d'adhésion

L'adhésion est valable pour une durée d'un an, prenant effet le jour de la signature du contrat et renouvelable par tacite reconduction. Il s'agit donc d'une année date à date, la date de référence étant le jour de la signature de ce contrat par l'artiste.

Chaque partie pourra dénoncer le contrat 3 mois au moins avant l'échéance annuelle, par simple courrier. Dans le cas contraire, un nouvel appel à cotisation vous sera envoyé.

Toute adhésion est irrévocablement faite pour un an : en cas de désistement de l'artiste en cours d'année, il ne sera fait aucun remboursement du forfait d'inscription.

Les engagements de la société

- www.citedesarts.com s'engage à héberger les œuvres sélectionnées des artistes s'étant inscrits sur le site et ayant réglé leur cotisation.
- www.citedesarts.com s'engage à présenter l'Artiste, sur le site durant une année complète, la date de référence étant la date figurant sur ce contrat.
- www.citedesarts.com s'engage à mettre en relation les acheteurs potentiels ou toute autre personne souhaitant faire affaire de quelques manières que ce soit avec un ou plusieurs artistes présents sur le site.
- www.citedesarts.com accepte, dans certains cas, de suivre le dossier de vente d'une œuvre en aidant l'Artiste dans la traduction, la mise en relation avec l'acheteur, ou tout autre action aidant et permettant de faciliter la transaction.
- www.citedesarts.com s'engage à mettre en relation et/ou organiser un ou plusieurs événements à la demande de ses clients extérieurs au site (exemple : organisation d'une exposition suite à la demande d'une galerie ou d'une entreprise).
- www.citedesarts.com s'engage à faire la promotion individuelle et/ou collective des artistes présents sur le site au travers d'expositions virtuelles individuelles et/ou collectives à thème présentées sur le site www.citedesarts.com.
- www.citedesarts.com s'engage à animer et entretenir le site.
- www.citedesarts.com s'engage à faire un référencement sur Internet de qualité et pertinent.
- www.citedesarts.com s'engage à faire de régulières campagnes de presse afin de faire parler du site et des artistes.



- www.citedesarts.com, en tant qu'organisateur d'évènements artistiques « physiques », peut être amené à proposer à tout artiste une exposition d'une ou plusieurs de ses œuvres. L'artiste peut, à sa convenance, accepter ou refuser cette offre.
- Lors d'évènements artistiques « virtuels » sur la galerie virtuelle du site, www.citedesarts.com peut à tout moment solliciter un seul ou plusieurs artistes afin qu'ils y exposent une ou plusieurs de leurs œuvres. Ils seront alors prévenus par mail ou par téléphone de la sélection de la ou des œuvres. L'artiste peut, à sa convenance, accepter ou refuser de faire parti de cet évènement virtuel.
- www.citedesarts.com se tient à l'écoute de toute remarque afin d'enrichir le site et les services qu'il propose.

Les engagements de l'artiste

- L'Artiste s'engage à donner l'exclusivité des ses œuvres présentées sur www.citedesarts.com. Il est en effet plus facile de vendre des œuvres inédites, qui n'ont pas été vues des centaines de fois, des mois durant.
- Lors d'une vente d'une œuvre proposée sur le site, L'Artiste s'engage à le signifier à www.citedesarts.com dans un délai de 8 jours afin de la faire noter sur le site comme « réservé et/ou vendu ».
- L'Artiste prend en charge la livraison de l'œuvre : il lui appartient d'emballer soigneusement l'œuvre, de faire appel à un transporteur de son choix, d'assurer l'œuvre durant le transport (car celle-ci sera totalement remboursée à l'acquéreur si elle devait être abîmée durant le transport) et de garder précieusement tous les documents afférents à cette transaction durant un an: photocopie du moyen de paiement, identité de l'acheteur, bon de transport, reçu du Colissimo, bon d'assurance, photographie de l'œuvre ou tout autre document utile.
- L'Artiste s'engage à indiquer un prix par œuvre comprenant : La valeur vénale de l'œuvre, l'emballage de cette œuvre, le montant de l'assurance durant le transport et le transport de cette œuvre. Le prix final annoncé sur le site www.citedesarts.com comprendra tout cela. A titre indicatif, le montant de l'assurance, de l'emballage et de l'expédition représente généralement entre 10% et 15% de la valeur vénale de l'œuvre, pour la France métropolitaine.
- L'Artiste s'engage à encaisser rapidement le chèque ou le moyen de paiement de son œuvre, afin d'éviter tout problème d'impayé mais à ne pas dépenser cet argent durant les 15 jours suivants, durée du délai de rétractation du client et de traitement du dossier de rétractation.
- L'Artiste décharge totalement www.citedesarts.com en cas de problème, quel qu'il soit : www.citedesarts.com ne garanti pas l'acheteur, ni sa solvabilité. www.citedesarts.com est un intermédiaire du commerce : son but est de mettre des personnes en relation, charge à elles de faire affaire ensemble.



- L'Artiste s'engage à présenter, en permanence, un minimum de 10 œuvres sur le site www.citedesarts.com
- L'Artiste vend son œuvre mais conserve l'exclusivité de ses droits d'auteur. Il peut également autoriser la vente de son œuvre et des droits d'auteur associés pour un prix forfaitaire préalablement négocié entre L'Artiste et Le Client.
- L'Artiste autorise www.citedesarts.com à reproduire gracieusement, les œuvres exposées à des fins de promotion de l'artiste, des œuvres et du site. (Invitations, publicités, ...). Cependant, www.citedesarts.com en informera tout artiste préalablement. Celui-ci sera alors libre d'accepter ou de refuser.
- L'Artiste s'engage à ne pas réclamer de droit de suite ou tout autre dédommagement financier pour la présentation de ses œuvres sur le site www.citedesarts.com ou pour la reproduction des ses œuvres sur tout autre support. Il s'engage à laisser ses œuvres et leurs représentations libres de tous droits.
- L'Artiste s'engage à présenter des œuvres originales, en bon état, sans restauration, ni malfaçon, uniques, numérotées selon la loi des multiples soit 4 épreuves d'artistes notées EA et numérotées sur 4, plus 8 tirages grand public numérotés sur 8, tous signés. Tout autre tirage sera signé et numéroté, sur un nombre définis à l'avance ex : 25/57. Ceci concerne les autres techniques, tout en sachant qu'il n'est pas admis plus de 30 tirages pour les photos en multiples, toutes numérotées et signées de la main de l'artiste.
- L'Artiste garantit qu'il a la pleine propriété de l'œuvre, son non nantissement et non gage. Il atteste et s'engage à ce que toutes les informations transmises par lui-même à www.citedesarts.com le concernant et concernant les œuvres soient sincères et véridiques.
- L'Artiste s'engage à régler sa participation financière, à savoir 200 € TTC par an.
- L'Artiste accepte pleinement et totalement les conditions générales de vente présentes sur le site www.citedesarts.com

Dépôt des candidatures des artistes

L'artiste devra adresser **un dossier complet**, expédié par la poste dans une enveloppe au format A4, suffisamment affranchie (Non recommandée).
Les candidatures peuvent être envoyées tout au long de l'année.

Le dossier comprenant :

- 1 fiche de présentation de l'artiste, selon modèle ci-joint
- 1 CV actualisé à jour de vos expositions, prix reçus, commandes particulières...
- 1 photo d'identité



- **1 fiche par œuvre exposée** accompagnée d'une **photo de bonne qualité** sur Cd-rom ou par Email (format JPEG) sans oublier de préciser le titre ou le numéro de l'œuvre.
- Les présentes conditions générales d'adhésion signées
- un chèque 200 € pour les frais d'adhésion et d'hébergement libellé au nom de Sophie Panis ou bien L'Art et la Manière. Le chèque et le dossier seront retournés à l'artiste en cas de non sélection.
- Une grande enveloppe suffisamment affranchie pour le retour de votre dossier si celui-ci n'était pas retenu
- Trois enveloppes au format 11 x 22 cm, affranchies au tarif normal en vigueur (0,53 €), à l'adresse de l'Artiste.

Seuls des dossiers complets seront étudiés.

L'artiste peut saisir son dossier directement sur le site www.citedesarts.fr. Cependant son adhésion sera effective après réception des conditions générales d'adhésion signées, du règlement et de l'acceptation par le comité de sélection.

Fait à

Le

Pour www.citedesarts.com
Sophie Panis-Sesmat

L'Artiste

Lu et approuvé

Lu et approuvé